Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE

Paris, le 09 OCT. 2018

Nos Réf. : MEFI-D18-02567

Madame la Sénatrice,

Le réseau de la direction générale des Finances publiques (DGFiP) se transforme depuis plusieurs années. Cette rationalisation est rendue indispensable tant par la transformation des missions et des évolutions technologiques connues par l'administration que par les changements de comportements de nos administrés.

Dans ce contexte, j'ai demandé au directeur des Finances publiques de votre département de vous rencontrer au cours du premier semestre 2018, dans le cadre d'une large concertation avec les élus concernés, sur l'éventualité de la fermeture des trésoreries de Ardres-Eperlecques et d'Auchel par fusion avec une autre structure située à proximité.

Souhaitant réexaminer de manière plus globale l'implantation du réseau afin de mieux tenir compte des objectifs d'aménagement et d'équilibre des territoires, j'ai demandé à ce que la réorganisation du réseau des trésoreries soit envisagée selon le principe de « déconcentration de proximité ». Ce principe vise à redistribuer l'implantation du réseau de la DGFiP, à l'échelle nationale comme à l'échelle locale, des métropoles et chefs-lieux de départements vers les zones plus rurales, en veillant à préserver la meilleure accessibilité des services publics pour nos concitoyens.

Dans cette perspective et après avoir entendu les interrogations et les craintes des différentes parties prenantes, et notamment les vôtres, j'ai personnellement décidé de ne pas fermer les trésoreries de Ardres-Eperlecques et d'Auchel.

Vous serez naturellement pleinement associée à cette réflexion d'ensemble.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie de croire, Madame la Sénatrice, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Gérald DARMANIN

Madame Cathy APOURCEAU-POLY
Sénatrice du Pas-de-Calais
Palais du Luxembourg
75291 Paris Cedex 6

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

139 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12

Le Bureau des cabinets des ministères économiques et financiers met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives dans le cadre de la prise en charge de la correspondance à laquelle fait suite le présent courrier. Conformément aux articles 34 à 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations nominatives. Ce droit s'exerce par courrier au ministre de l'Action et des Comptes publics - Bureau des cabinets - Secteur MVQ - Télédoc 181 - 139 rue de Bercy